

LA CHASSE AUX ABONNÉS



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

RÈGLES

- **En octobre, votre BIBLIO part à la chasse aux abonnés!**
Toute personne, jeune ou adulte, qui visite sa bibliothèque et qui remplit le coupon de participation, en octobre, devient admissible au tirage de l'une des deux tablettes numériques.
- Public cible : usagers de tous âges.
- Le participant doit remplir un coupon de participation et le déposer dans la boîte prévue à cet effet.
- Limite d'une participation par usager durant la durée du concours.
- Les gagnants seront désignés par tirage au sort et remporteront l'une des deux tablettes numériques d'une valeur approximative de 250 \$ chacune.
- Aucun coupon ne peut être déposé après la date limite, soit le 31 octobre 2022.
- À la fin du concours, la bibliothèque doit expédier les coupons complétés au Réseau BIBLIO de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Ces coupons doivent être reçus avant 17 h, le 11 novembre 2022.

ÉCHÉANCIER

1 ^{er} octobre 2022	Début du concours
31 octobre 2022	Fin du concours
11 novembre 2022	Date limite de réception des coupons de participation au Réseau BIBLIO GÎM
21 novembre 2022	Tirage des prix

QUESTIONS / RÉPONSES

1.	Qui peut participer au concours <i>La chasse aux abonnés</i>? Personnes de tous âges et il est réservé aux résidents des municipalités participantes.
2.	Le personnel (rémunéré ou bénévole) peut-il participer? Oui.
3.	Un usager peut-il s'inscrire plus d'une fois? Non. Un seul coupon de participation par usager.
4.	Comment les gagnants seront-ils informés du résultat du tirage? Le Réseau BIBLIO de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine communiquera avec les gagnants. De plus, une communication sera transmise par courriel à toutes les bibliothèques participantes afin de les informer des résultats du concours et des noms des gagnants.